

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 9 octobre 2023 à 18h00**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	10

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS

**Ont donné pouvoir :**

Néant

**Est désigné secrétaire de séance :** Françoise NIVESSE

<p><b>DELCCAS 2023-17</b> <b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
--

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 juillet 2020, fixant la composition du Conseil d'administration du CCAS et désignant les représentants issus du Conseil municipal, au scrutin de liste,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 novembre 2021, relative à la composition du Conseil d'administration,

Considérant le décès de Madame Eliane DANH-SANG, conseillère municipale membre du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant que, pour la remplacer, la 1<sup>ère</sup> conseillère municipale non élue sur la liste conduite par Madame Françoise NIVESSE lors de l'élection du 21 juillet 2020 est Madame Lysiane MOINAT,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Modifier ainsi la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois, pour le mandat 2020-2026 :

Le Maire, Président de droit	Virginie DOUAT
Les élus issus du Conseil municipal	Françoise NIVESSE
	Daniel DECLEIR
	Isabelle DELEPINE
	Rachel DELBOUYS
	Lysiane MOINAT
	Francis LEFEVRE
Les représentants des associations	Ginette BERHAMEL (UDAF)
	Bernard KESTEMAN (SOLEPI)
	Liliane LEHEUTRE (UNRPA)
	Renato PACE (Association Béthel)
	Muguette SERAIS (CVRS)
	Françoise THIEUX (Secours Catholique)

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

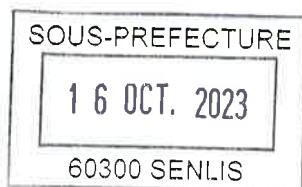
Fait à Crépy-en-Valois, le 9 octobre 2023

Publié sur le site internet  
de la commune

le : 16 OCT. 2023

Françoise NIVESSE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.